



Création sarl statut social

Par **choupi1311**, le **30/01/2012 à 16:53**

Bonjour,

Dans le cas d'une SARL dont je détiens 40% des parts et mon époux 40%, nos 2 enfants ayant le solde. Quel est notre statut social : actionnaire majoritaire, égalitaire ou minoritaire?

Merci par avance pour votre réponse

Par **edith1034**, le **30/01/2012 à 16:58**

tout dépend

devant les tiers vous êtes actionnaires minoritaires

pour le pôle emploi vous êtes actionnaires majoritaires car pas de lien de subordination et donc pas le droit au assedics

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>